



Rupture de contrat gendarme volontaire

Par **bet b**, le **05/06/2018 à 19:18**

Bonjour marque de politesse[smile4]
J'ai fais école puis intégration dans une gendarmerie loin de chez moi au bout de 2 mois j'ai demandé ma démission sur un coup de cafard je suis en vacances je suis doit quitter définitivement le 16/06/2018 puis je me rétracter ou puis je recommencer plus tard et dans combien, de temps
Merci d'une reponse

Par **amajuris**, le **05/06/2018 à 19:20**

bonjour,
comme nous ne connaissons pas les clauses de votre contrat, nous ne pouvons pas répondre à votre question.
vous devez avoir des interlocuteurs dans la gendarmerie pour obtenir des réponses à vos questions.
salutations

Par **morobar**, le **06/06/2018 à 09:46**

Bonjour,
Il vaut mieux contacter votre hiérarchie ou le chef de corps pour suspendre puis annuler cette démission.
Recommencer sera quasiment impossible, on n'embauche pas des girouettes dans l'armée.